

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 334

présenté par

M. Charles de Courson, M. Pancher, M. Castellani, Mme De Temmerman, M. Acquaviva,
M. Colombani, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac et M. Simian

ARTICLE 35

À l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 300 »,

le nombre :

« 150 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à demander à l'État d'apporter son soutien à la collectivité de la Polynésie française à travers une subvention et non une simple garantie.

Il propose donc de réduire le niveau de la garantie de l'État octroyée à l'Agence française de développement au titre du prêt consenti à la Polynésie française à 150 millions ; les autres 150 millions devront être versés directement à la Polynésie française.